

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

INFORMATIONS A DESTINATION DES ADHÉRENTS, DES SALARIÉS DES ORGANISMES ADHÉRENTS ET DES INTERNAUTES

Le Règlement Général européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Conformément à cette nouvelle loi, notre règlement intérieur a été mis à jour. Notre association est soucieuse de la protection des données personnelles des salariés des organismes adhérents et des internautes accédant à son site internet.

La présente notice concerne les politiques de protection des données personnelles et de gestion des cookies ; elle vous apporte des informations détaillées concernant :

Les objectifs poursuivis par les traitements de données (finalités) ;

Les types de données personnelles qui sont collectées ;

La manière dont les données à caractère personnel sont traitées ;

Les conditions et modalités d'utilisation des données personnelles ;

Les droits afférents.

Toutes les opérations sur vos données personnelles sont réalisées dans le respect des réglementations en vigueur et notamment du règlement 2016/679, de la directive 2016/680 associée, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de toute législation nationale applicable à la protection des données.

Si vous êtes en désaccord avec les termes de la présente politique, vous êtes libre de ne pas fournir de données à caractère personnel. Vous êtes néanmoins averti que la communication de certaines de ces données conditionne l'accès aux prises en charge, à l'exécution des contrats ou à la réalisation des services, et qu'en l'absence de cette communication la réalisation de ces actions peut en être compromise.

Définitions

« **Donnée à caractère personnel** »

Désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement.

« **Traitement de données à caractère personnel** »

Désigne une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement organisation, conservation, adaptation, modification, extraction consultation, utilisation, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à

disposition, rapprochement).

Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé.

« **Responsable du traitement** »

Désigne la personne morale ou physique qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement, c'est à dire l'objectif et la façon de le réaliser. En pratique et en général, il s'agit de l'organisme privé ou public, incarné par son représentant légal.

« **Sous-traitant** »

Désigne la personne physique ou morale ou tout autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

« **Tiers autorisé** »

Désigne l'autorité publique, le service ou l'organisme qui peut accéder à certaines données contenues dans des fichiers publics ou privés parce qu'une loi l'y autorise expressément.

Le Responsable de traitement est l'AIST89 en tant que personne morale.

Le représentant légal est Madame Cécile RIGOTHIER, directrice de l'association.

I - Données personnelles collectées, finalités et bases légales

De manière générale, AIST89 collecte vos données personnelles dans le cadre de l'exercice de ses missions de Prévention et de Santé au Travail et pour répondre à toute demande ou sollicitation de ses services.

Catégories de donnée collectées	Finalités	Base légale	Durée de conservation
Identités et coordonnées	Gestion des demandes d'informations et de prise de contact Gestion des demandes pré-adhésion / adhésion	Contrat	Durée nécessaire au traitement de la demande

Données personnelles des personnes 'contacts' chez l'adhérent	Gestion du contrat d'adhésion Prise de contact Gestion administrative et financière de l'adhérent	Contrat Intérêt légitime	Le temps de la relation contractuelle Archivées 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Identité des salariés des organismes adhérents et des travailleurs indépendants affiliés	Identification des personnes relevant des missions de Prévention et Santé au Travail de l'AIST89	Intérêt légitime	Le temps de l'adhésion de l'organisme adhérent ou de l'affiliation Archivées 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Formulaires de contact du site Web AIST89 : Identité et coordonnées	Prise de contact, demandes diverses à l'attention du service, gestion administrative (liste déroulante)	Intérêt légitime (articles 6.1(a) et 6.1 (f) du RGPD)	Durée nécessaire au traitement de la demande
Données personnelles (non médicales / non sensibles) transmises en pièce jointe dans le cadre de la mission exclusive du SPSTI AIST89	Gestion des inscriptions aux ateliers, sessions d'accompagnement, sensibilisations, etc.) Gestion du questionnaire de satisfaction		Au plus tard 1 mois après l'envoi du questionnaire de satisfaction

Identité et coordonnées	Gestion des demandes liées à l'exercice des droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité)	Obligation légale	5 ans à compter de la fin de l'année civile de la demande 1 an pour la copie de la pièce d'identité (si fournie) 3 ans, en cas d'exercice du droit d'opposition ou de suppression.
Adresse IP	Gestion de la sécurité des ressources informatiques Gestion de la continuité des services	Intérêt légitime	13 mois à compter de la première visite

II - Le dossier médical en santé au travail

La création du dossier médical est une obligation légale résultant du Code du travail : Décret n° 2022-1434 du 15 novembre 2022 relatif au dossier médical en santé au travail, Sous-section 9, Articles R4624-45-3 à R4624-45-9.

Le dossier médical en santé au travail est tenu par le professionnel de santé qui est chargé du suivi de l'organisme adhérent ou du travailleur indépendant affilié.

Le dossier médical en santé au travail comporte pour les salariés de l'organisme adhérent ou pour les travailleurs indépendants affiliés, les informations nécessaires à l'exercice des missions du Service de Prévention en Santé au Travail, notamment :

- Leur identification ;
- Leur matricule INS (NIR ou NIA) ;
- L'identification de leur médecin traitant ;
- Leurs coordonnées ;
- Leurs rendez-vous ;
- Leurs habitudes de vie et de consommation ;
- Leur situation familiale ;

- Leur vie professionnelle ;

- Leur suivi médical ;
- Leur état de santé...

Les informations d'ordre administratif sont communiquées par l'employeur ou le travailleur indépendant affilié.

Les autres catégories d'informations sont recueillies directement par le service auprès du salarié ou du travailleur indépendant affilié dans le cadre de sa prise en charge par le service.

II.1 - Les finalités sont les suivantes

Assurer les missions légales et réglementaires qui incombent au service :

- Éviter toute altération de la santé des personnes suivies du fait de leur travail ;
- Assurer un suivi médicoprofessionnel en conformité avec les lois et les règlements ;
- Répondre aux demandes d'autorités publiques ou judiciaires ;
- Élaborer les statistiques pour la réalisation d'études, la production d'indicateurs, l'élaboration de plans de prévention et d'enquêtes anonymes.

Faire valoir les droits de l'association, en particulier à des fins de :

- Preuve de réalisation des prestations en santé au travail ;
- Justification de l'appel de cotisation ;
- Recouvrement...

II.2 - Durée de conservation

Le dossier médical de la médecine de santé au travail est conservé 40 ans à compter de la date de la dernière visite ou du dernier examen du titulaire au sein du SPST concerné (dans la limite d'une durée de 10 ans à compter de la date du décès de la personne titulaire du dossier).

Exceptions

- Si la responsabilité médicale du service ou des professionnels de santé est mise en cause (recours gracieux ou contentieux), ces délais peuvent être suspendus ;

- Certains articles du Code du travail prévoient des échéances spécifiques :
 - 50 ans après la fin de la période d'exposition à des agents chimiques dangereux (article R. 4412-55 du Code du travail) ;
 - Pendant une période pouvant atteindre 40 ans après la cessation de l'exposition à des agents biologiques (article R.4426-9 du Code du travail) ;
 - Jusqu'au moment où le travailleur exposé à des rayonnements ionisants a ou aurait atteint l'âge de 75 ans et, en tout état de cause, pendant une période d'au moins 50 ans à compter de la fin de l'activité professionnelle impliquant une exposition aux rayonnements ionisants (article R. 4451-83 du Code du travail).

Source : décret n° 2022-1434 du 15 novembre 2022 relatif au dossier médical en santé au travail / dispositions applicables à compter du 31 mars 2023 pour tous les dossiers.

II.3 - Accès aux informations personnelles

Seuls les professionnels du service qui assurent la prise en charge ont accès aux informations personnelles selon des règles d'habilitation strictement définies et conformes à l'article L.1110-4 du Code de la santé publique relatif au secret professionnel.

La communication d'informations médicales à des tiers n'est possible que dans les cas suivants :

- Si la personne suivie par le service en fait la demande : le dossier peut être communiqué directement au demandeur, ou encore être communiqué à son médecin traitant ou à tout autre médecin de son choix ;
- Si la personne suivie change d'employeur et de service de santé au travail : le dossier sera transmis à un autre médecin du travail, dans la continuité de la prise en charge et avec l'accord préalable de la personne concernée par le suivi ;
- En cas de risque pour la santé publique : le dossier sera transmis au médecin Inspecteur du travail ;
- En cas de décès de la personne suivie : le dossier pourra être transmis aux ayants droits qui en feraient la demande, sous certaines conditions, et notamment sauf opposition faite du vivant de la personne décédée.

En aucun cas l'employeur ne peut obtenir communication du dossier médical.

Cas particulier des rapports obligatoires et des études spécifiques

Les médecins du service ou le service sont susceptibles de traiter des données dans le cadre de la fourniture des rapports obligatoires ou de la participation à des études spécifiques. Ces données sont anonymisées et agrégées de sorte qu'il n'est pas possible de connaître les identités.

III - Destinataires des données

Traitement(s) concerné(s)	Destinataire(s)
<p>Gestion des demandes d'informations et de prise de contact</p> <p>Gestion des demandes pré-adhésion / adhésion</p> <p>Gestion du contrat d'adhésion</p> <p>Demandes diverses à l'attention du service, gestion administrative et financière de l'adhérent</p>	<p>Services internes AIST89</p>
<p>Identification et données de santé des personnes relevant des missions de Prévention et Santé au Travail de l'AIST89</p> <p>Identité nationale de santé (INS)</p>	<p>Services internes AIST89 chargés du suivi de santé</p> <p>Ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne (échange et partage des données de santé)</p> <p>Cap Emploi, Service social CARSAT, As.SIC, Assurance maladie, médecin conseil (maintien dans l'emploi, préventions de la désinsertion professionnelle)</p> <p>Médecin traitant et Spécialistes pour des avis médicaux nécessaire au suivi de santé</p> <p>Laboratoires d'analyses / radio / scanner / IRM dans le cadre d'examens complémentaires nécessaires au suivi de santé</p>
<p>Gestion des inscriptions aux ateliers, sessions d'accompagnement, sensibilisations, etc.)</p> <p>Gestion du questionnaire de satisfaction</p>	<p>Services internes AIST89</p>
<p>Gestion des demandes liées à l'exercice des droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité)</p>	<p>Services internes AIST89</p> <p>DPO AIST89</p>
<p>Gestion de la sécurité des ressources informatiques</p> <p>Gestion de la continuité des services</p>	<p>Services internes AIST89</p> <p>Sous-traitants AIST89</p>

Candidature à un poste	Services internes AIST89 (employeur direct) et/ou organismes/entreprises externes (cabinets de recrutement généralistes ou spécialisés, plateformes web généralistes ou spécialisées...)
------------------------	--

IV - Tiers autorisés

Pour satisfaire à ses obligations légales l'AIST89 est susceptible de communiquer des données à caractère personnel aux autorités ou agence d'État, organismes publics, sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

La communication des données sera réalisée selon des modalités permettant de garantir leur sécurité, en adaptant la mesure retenue à la nature des données et aux risques en présence.

V - Sous-traitants

L'AIST89 confie certaines activités de traitement de données à des sous-traitants ; dans ce cadre elle fait appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences de fiabilité et de sécurité requises par la réglementation applicable et garantisse la protection des droits des personnes.

VI - Protection et Sécurisation des données à caractère personnel

Conformément à la réglementation en vigueur l'AIST89 garantit que toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont confiées, sont mises en œuvre pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès, notamment :

- Les dossiers médicaux au format papier font l'objet de mesures de sécurité spécifiques ;
- Les données informatiques sensibles, relatives aux salariés, sont abritées par une société agréée pour l'hébergement des données de santé à caractère personnel (Art. L.1111-8 du code de la santé publique). L'hébergeur n'est pas habilité à traiter les demandes d'exercice de droits sur les données personnelles confiées par l'AIST89.

Sur le plan technique :

L'AIST89 met en œuvre et adapte continuellement les moyens techniques déployés pour garantir la protection des données, la continuité de service et faire face aux risques identifiés, notamment :

- La sécurisation des réseaux et des flux de données ;

- La mise en œuvre de composants 'Antispam', 'Antivirus' et de chiffrement sur ses postes de travail ;
- Une supervision et une surveillance continue de son infrastructure ;
- Des sauvegardes...

Sur le plan organisationnel :

L'ensemble du personnel de l'AIST89 est sensibilisé à la protection des données personnelles et des systèmes d'information.

L'AIST89 garantit la confidentialité et sécurise les accès aux données et leur partage en mettant en place des clauses contractuelles, des processus et des procédures de travail, notamment :

- Des clauses de confidentialité, secret professionnel et secret de fabrication ;
- Une charte informatique ;
- Des procédures RGPD...

VII - Cookies et traceurs

Un cookie est un fichier texte enregistré par votre navigateur et déposé par les sites Internet auxquels vous accédez. Les cookies peuvent être permanents ou temporaires. Les cookies permanents sont stockés sur votre appareil pendant une période ne dépassant pas 13 mois. Les cookies temporaires disparaissent à chaque fin de navigation.

Dans le cadre de votre navigation sur notre site accessible à l'adresse *aist89.fr* nous collectons, sous réserve de votre accord, via des cookies, les informations suivantes :

- Informations liées à votre terminal (ordinateur, tablette, etc.), et notamment l'adresse IP, type de fournisseur d'accès, configuration matérielle, configuration logicielle – notamment nom et numéro de version de votre navigateur ;
- Informations liées aux opérations que vous effectuez sur notre site Internet : log et historique des connexions, pages consultées, durée de consultation.

Cookies tiers :

- Informations nécessaires à l'établissement de statistiques – AIST89 utilise dans ce cadre l'outil Google Analytics 4.

Ces cookies sont utilisés par AIST89 :

- Afin d'améliorer le bon fonctionnement du site Internet accessible à l'adresse *aist89.fr* ;

- Afin de nous permettre d'établir des statistiques (notamment mesures d'audience) et d'améliorer nos services.

Vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de cookies en configurant votre navigateur Internet. Vous trouverez ci-après les liens détaillant les moyens pour configurer votre navigateur :

Firefox : <https://support.mozilla.org/fr/kb/activer-desactiver-cookies-preferences?redirectlocale=fr&redirectslug=activer-desactiver-cookies>

Safari : https://support.apple.com/kb/PH19214?locale=fr_FR&viewlocale=fr_FR

Google Chrome : <https://support.google.com/accounts/answer/61416?hl=fr>

Internet Explorer : <https://support.microsoft.com/fr-fr/help/17442/windowsinternet-explorer-delete-manage-cookies>

Vous pouvez également consulter le site de la CNIL afin d'obtenir les instructions de paramétrage des navigateurs les plus utilisés à l'adresse suivante :

<http://www.cnil.fr/vos-droits/vos-traces/les-cookies/conseils-aux-internautes/>

Si vous refusez l'enregistrement de cookies depuis votre navigateur internet sur votre terminal vous serez toujours en mesure de naviguer sur notre site mais certains services pourraient ne pas fonctionner correctement.

VIII - Transfert hors Union européenne

Aucune donnée à caractère personnel n'est transférée en dehors de l'Union européenne.

IX - Exercice de vos droits

Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés, et sous réserve de justifier de votre identité (une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée), vous disposez des droits suivants :

- **Droit d'accès** : toute personne a accès à l'ensemble des données et des informations concernant sa santé détenue par l'AIST89. Ces informations peuvent être communiquées directement à la personne concernée par l'intermédiaire d'un médecin de l'association ;
- **Droit de rectification** : toute personne peut demander la rectification et la mise à jour des données à caractère personnel la concernant ;

- **Droit à la limitation du traitement** : toute personne peut demander la suspension temporaire de l'utilisation de ses données à caractère personnel lorsqu'elle apporte la preuve de leur inexactitude et jusqu'à la correction des informations inexactes. Ce droit s'applique dans les hypothèses suivantes : (i) vous contestez l'exactitude de vos données personnelles enregistrées au sein de l'association AIST89. Le temps de procéder aux vérifications nécessaires, nous limitons le traitement de vos données ; (ii) vous vous opposez aux traitements de vos données. Le temps de vérifier les motifs légitimes que vous invoquez, nous limitons le traitement de vos données ; (iii) vous considérez que le traitement de vos données est illicite mais ne sollicitez pas leur effacement ;
- **Droit d'opposition** : toute personne peut s'opposer à tout moment au traitement dont les données à caractère personnel la concernant fait l'objet. Dans ce cas, l'AIST89 n'a plus à traiter les données à caractère personnel concernant ce salarié sauf si l'AIST89 est soumise à une obligation légale imposant la poursuite du traitement des données ou qu'il existe un motif légitime (justice par exemple) ;
- **Droit à la portabilité des données** : toute personne peut obtenir la restitution des données à caractère personnel dans un format lisible et exploitable. Ce droit ne s'applique que si le traitement de données à caractère personnel est automatisé (les fichiers papier ne sont pas concernés) et qu'il est mis en œuvre sur la base du consentement ou en exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie prenante ;
- **Droit à l'effacement** : toute personne peut obtenir l'effacement de données à caractère personnel la concernant lorsqu'un motif prévu par le règlement est satisfait. Nous conserverons toutefois certaines données afin de respecter nos obligations légales et réglementaires et lorsque nous disposerons d'un motif légitime (par exemple : lorsque vos données seront nécessaires à l'établissement de la preuve de la bonne exécution de nos obligations légales, réglementaires ou contractuelles ou pour des motifs de sécurité) ;
- **Droit de retirer votre consentement** : lorsque le traitement des données à caractère personnel la concernant est fondé sur le consentement, la personne peut à tout moment le retirer ;
- **Droit de définir des directives particulières** : toute personne dispose du droit de définir des directives particulières précisant la manière dont elle souhaite que ses données à caractère personnel soient conservées, effacées et communiquées après son décès.

Pour exercer vos droits et plus généralement pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez nous adresser :

- un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@aist89.fr
- ou un courrier postal à l'adresse suivante : **AIST89 - à l'attention du délégué à la protection des données - 17bis Avenue de la Puisaye, 89000 Auxerre**

Nous nous réservons le droit de décliner toute demande qui apparaîtrait déraisonnable par son caractère répétitif ou systématique ou qui serait susceptible de mettre en péril la sécurité de nos serveurs, fichiers, systèmes et données.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés :

- <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

X - Modification de la présente Politique

En cas de modification de la présente Politique par AIST89 ou si la loi l'exige, elle sera publiée sur notre Site et sera effective dès sa publication. Par conséquent, nous vous invitons à vous y référer lors de chaque visite afin de prendre connaissance de sa dernière version disponible en permanence sur notre Site.